



Délai du propriétaire pour exécution travaux après départ locataire

Par **FERRARI**, le **16/01/2008** à **10:40**

Bonjour,

Ma fille a quitté son appartement et le propriétaire lui a retenu sur son dépôt de garantie 100 euros pour participation à une remise en peinture d'un plafond suite à la fixation d'un lustre. Nous avons rebouché correctement les deux petits trous.

Le propriétaire a-t-il un délai pour exécuter les travaux et doit-il nous en informer.

Remerciements.

Sincères salutations.

Jean-Max Ferrari

1 rue de la Provence

67150 ERSTEIN

06 11 12 22 94

jmferrari@estvideo.fr